

**CONCOURS D'ASSISTANT TERRITORIAL DE CONSERVATION  
DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHÈQUES**

**CONCOURS EXTERNE, INTERNE ET DE 3<sup>ème</sup> VOIE**

**SESSION 2016**

**ÉPREUVE DE NOTE**

**ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ :**

**Rédaction d'une note à l'aide des éléments d'un dossier portant sur la spécialité choisie par le candidat au moment de l'inscription.**

Durée : 3 heures  
Coefficient : 3

**SPÉCIALITÉ : Musée**

**À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET :**

- Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom ou un nom fictif, ni votre numéro de convocation, ni signature ou paraphe.
- Aucune référence (nom de collectivité, nom de personne, ...) **autre que figurant le cas échéant sur le sujet ou dans le dossier** ne doit apparaître dans votre copie.
- Seul l'usage d'un stylo à encre soit noire, soit bleue est autorisé (bille non effaçable, plume ou feutre). L'utilisation d'une autre couleur, pour écrire ou pour souligner, sera considérée comme un signe distinctif, de même que l'utilisation d'un surligneur.
- Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.
- Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en compte.

**Ce sujet comprend 22 pages**

**Il appartient au candidat de vérifier que le document comprend  
le nombre de pages indiqué**

*S'il est incomplet, en avertir le surveillant*

Sujet :

Vous êtes assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques de la collectivité de CULTUREVILLE.

Dans le cadre de sa réflexion autour de la réfection des réserves des musées de la collectivité, le directeur des musées vous demande de rédiger à son attention, exclusivement à l'aide des documents ci-joints, une note sur les réserves.

- Document 1 :** « Annuler le projet des réserves du Louvre à Liévin », Georges DANTON - *change.org* - Consulté le 29 octobre 2015 - 2 pages
- Document 2 :** « Une visite des réserves du Musée des Arts et Métiers » - *peccadille.net* - Consulté le 23 novembre 2015 - 2 pages
- Document 3 :** « La réserve commune des musées de Nancy et du Grand Nancy » - Laurence GILLOT - 26 janvier 2012 - *ocim.fr* - 2 pages
- Document 4 :** « Assemblée Nationale, *rapport d'information de la commission des affaires culturelles et de l'éducation sur la gestion des réserves et des dépôts des musées* » (extrait) - 17 décembre 2014 - pp. 53-57 - 4 pages
- Document 5 :** « Le patron du Louvre détaille le projet des réserves du musée à Liévin », Yves PORTELLI - *lavoixdunord.fr* - 28 mai 2015 - 2 pages
- Document 6 :** « Testé pour vous : la visite des réserves du musée des Beaux-Arts de Cambrai » - *lavoixdunord.fr* - 8 juin 2013 - 1 page
- Document 7 :** « L'évolution du rôle des réserves muséales : les réserves délocalisées du musée de l'Armée » - Sandrine BEAUJARD-VALLET - *La Lettre de l'OCIM n°138* - novembre-décembre 2011 - p. 13-15 - 3 pages
- Document 8 :** « Des réserves de moins en moins réservées », Sarah HUGOUNENQ - *lequotidiendelart.com* - 28 janvier 2015 - 2 pages
- Document 9 :** « Les réserves : pour une gestion optimale des collections » extrait du dossier de formation permanente réalisé par le centre de ressources documentaires du département des conservateurs pour les séminaires consacrés aux réserves de musée et organisés par l'institut national du patrimoine en 2008, 2009, 2010 et 2014 - *inp.fr* - 13 juin 2014 - 2 pages

Documents reproduits avec l'autorisation du C.F.C

*Certains documents peuvent comporter des renvois à des notes ou à des documents volontairement non fournis car non indispensables à la compréhension du sujet.*

Pétition adressée à Monsieur le Président de la République

## Annuler le projet des réserves du Louvre à Liévin

Georges DANTON France

Consulté le 29 octobre 2015

Le Louvre en danger : contre le démantèlement programmé de ses collections

Appel au Président de la République

Monsieur le Président, le musée du Louvre, fondé en 1793 par la République française pour la conservation et la mise en valeur du patrimoine artistique de la nation, est aujourd'hui confronté à l'un des plus graves dangers de son histoire.

Il a été en effet décidé de lui soustraire les réserves d'œuvres d'art qu'il renferme aujourd'hui en vue de les transférer à Liévin, commune du Nord-Pas-de-Calais située à deux cents kilomètres de Paris, mal desservie par voie ferroviaire, dans un futur bâtiment dénommé « pôle de conservation du musée du Louvre ». Bien que le motif originel de cette décision soit la sauvegarde d'une partie de ses collections contre le risque d'une crue centennale de la Seine, la mesure a été récemment étendue à la totalité des réserves du palais, y compris celles qui sont actuellement situées dans les étages.

Les conséquences de ce choix, dramatiques pour l'avenir du Louvre, peuvent se décliner en trois catégories principales :

Domage patrimonial d'abord. Comme le prouve l'expérience constatée sur des échelles plus réduites, le transfert massif de centaines de milliers d'objets de toute taille et de toute nature ne pourra qu'entraîner la dégradation de nombre d'entre elles. Ce risque patrimonial majeur demeurera constant par la suite étant donné les incessants allers et retours entre Paris et Liévin induits par le renouvellement des présentations en salle, par les impératifs de la restauration des œuvres, comme par les mouvements que requièrent les nombreuses expositions auxquelles le musée participe dans le monde entier, alors même que le cadre budgétaire de plus en plus corseté imposé par les circonstances conduira à l'abaissement des normes professionnelles en usage pour le transport des œuvres d'art.

Dommmage scientifique ensuite. Les réserves ont été, sont et demeureront toujours le vivier de la recherche fondamentale de tout musée digne de ce nom et au premier chef du Louvre, en lien organique avec les très riches bibliothèques et documentations créées au fil des années pour chacune des disciplines que représentent les huit départements constitutifs de l'institution. Les chercheurs du musée utilisent sans cesse ces réserves, ils y accueillent régulièrement et correctement les scientifiques français et étrangers qui se pressent à Paris. Tout cela deviendra extrêmement difficile, voire impossible en cas de transfert à Liévin. Les œuvres seront alors coupées de l'infrastructure scientifique et intellectuelle dont elles bénéficient aujourd'hui, elles seront confinées dans une surface « compactée » au maximum. Les locaux annexes et le personnel dédiés à l'accueil des chercheurs se trouveront immédiatement engorgés face à l'afflux des demandes concentrées en un seul lieu.

Dommmage écologique et financier enfin. Les deux cents kilomètres séparant Paris de Liévin entraîneront une hausse spectaculaire des frais de fonctionnement du musée, avec pour corollaire probable une baisse de la qualité de son offre culturelle, ainsi qu'une dégradation importante de sa participation à la réduction de l'empreinte carbone de notre pays par le recours constant qui devra être fait au transport routier.

Il n'est pas encore dit qu'au pays de Voltaire la raison ait perdu tous ses droits ! En conséquence, afin d'éviter une aberration artistique, culturelle et financière sans précédent, nous, signataires de cet appel, dévoués à la cause de ce fleuron de la culture que le monde nous envie, avons l'honneur de nous adresser à vous, Monsieur le Président, pour une révision totale du projet en faveur de solutions de bon sens alliant l'indispensable protection des œuvres d'art à la poursuite du développement de ce Louvre qui appartient à tous. A cet effet, nous vous demandons instamment de bien vouloir faire étudier les différentes alternatives possibles, tant au sein du palais lui-même que dans son environnement proche.

Nous invitons l'ensemble des citoyennes et citoyens de bonne volonté, en France, en Europe et partout dans le monde à se joindre à notre démarche en signant le présent appel et en le diffusant le plus largement possible.

Comité de parrainage : Daniel ALCOUFFE ; Daphna BENTOR ; Geneviève BRESC ; Dominique CHARPIN ; Michel CHAUVEAU ; Danielle GABORIT ; Jean-René GABORIT ; Jean-Marc LUCE ; Frédéric MAGUET ; Krzysztof POMIAN ; Jacques REVEL ; Didier RYKNER ; Françoise VIATTE.

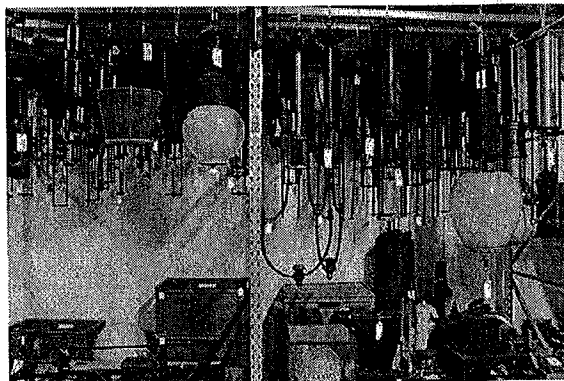
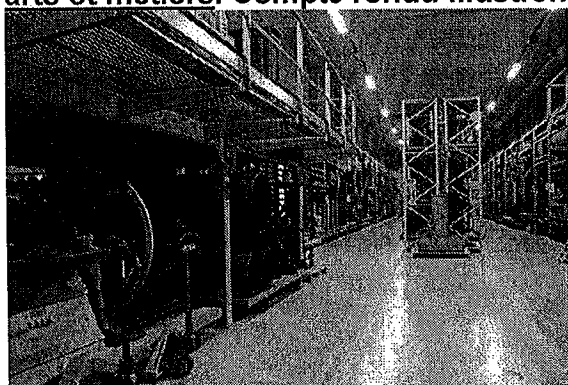
**change.org**

<http://peccadille.net/2013/03/11/une-visite-des-reserves-du-musee-des-arts-et-metiers/>

## Une visite des réserves du Musée des Arts et Métiers

11 mars 2013 peccadille Consulté le 23 novembre 2015

Dans le cadre de l'opération Paris Face cachée, j'ai eu la chance de visiter les réserves de l'un de mes musées parisiens favoris, l'extraordinaire musée des arts et métiers. Compte rendu illustré...



### ***Des réserves ? Mais pour quoi faire ?***

Quel est le pourcentage des collections d'un musée qui reste en réserve, caché aux yeux du public ? Dans les institutions françaises, on estime ce chiffre autour de 80 à 90 %... Cela peut surprendre, voire choquer. Pourquoi donc tant d'objets soustraits à l'exposition ?

En réalité, tous les artefacts conservés dans un musée ne sont pas véritablement « intéressants » pour le grand public. Certains objets, par exemple, peuvent être conservés en plusieurs exemplaires similaires dans les collections. Tous les exposer ne serait pas un choix pertinent ; voire même particulièrement lassant pour le visiteur. A part un spécialiste, qui ne baillerait pas d'ennui devant une succession de vitrines présentant 500 tessons de céramiques pour illustrer l'évolution de la production sur une période donnée ?

[...]

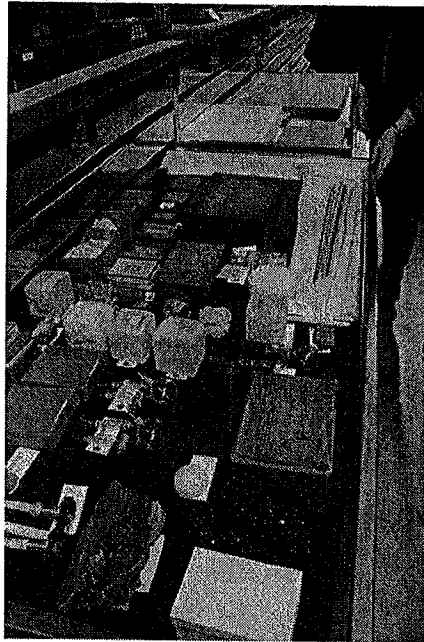
Depuis vingt ans, les réserves du Musée des arts et métiers sont externalisées. C'est-à-dire qu'elles se trouvent en dehors du musée, sur un autre site, en l'occurrence, ici, à Saint-Denis, comme pour beaucoup de musées parisiens. Mais pourquoi donc externaliser des réserves ? Parce que les institutions parisiennes manquent cruellement d'espace. Or, l'espace, le nerf de la guerre, ça coûte cher. Surtout à Paris. Avec le développement de nouvelles pratiques au sein du monde de la culture, les musées ont eu besoin de s'équiper en espace pour les expositions temporaires, en auditoriums, ateliers pour la médiation. Le tissu urbain de Paris étant dense, l'agrandissement est souvent impossible. Pour se développer, les musées

doivent donc externaliser... et seules les collections non exposées peuvent alors facilement partir.

[...]

### ***Faire visiter les réserves : une super initiative !***

La visite proposée dans le cadre de « Paris face cachée » était axée sur quelques pièces remarquables des réserves, soigneusement choisies par la conférencière. Cela nous a permis de parcourir l'intégralité des 5000 m<sup>2</sup> de réserve et d'observer les différents types de conditionnement (compactus, étagères ouvertes, fermées, meubles anciens...). En filigrane de sa visite, la conférencière expliquait un peu le fonctionnement d'une institution muséale, ce qui à mon sens était l'aspect le plus intéressant de la visite.



*Anciens et nouveaux modes de conditionnement*

Le visiteur est avide de savoir comment fonctionne un musée en dehors de ce qu'on lui offre à la vue lors de ses visites : le succès du mot dièse #JourDeFermeture sur twitter le prouve. Que se passe-t-il quand le musée est fermé ? Comment prépare-t-on une exposition ? Comment transporte-t-on une œuvre à l'autre bout du monde pour un prêt ? Pourquoi ne faut-il pas toucher les œuvres ? Restaurer une œuvre, est-ce tricher ?

En France, nous ne sommes malheureusement pas encore très forts pour expliquer au public ce qu'est un musée et ce que les gens qui y travaillent y font véritablement. Dans ce domaine, nos homologues québécois sont beaucoup plus forts : certains musées proposent mêmes des visites d'initiation à la muséologie... à des scolaires !

Expliquer ce que l'on fait au musée, pourquoi il ne faut pas toucher les œuvres, quelles sont les meilleures conditions de conservation, permet pourtant de former un public responsable et informé... Les initiatives comme celle proposée par le Musée des arts et Métiers en collaboration avec l'office du tourisme du 93 sont donc à encourager.

## La réserve commune des musées de Nancy et du Grand Nancy

La première pierre du bâtiment des réserves communes des musées de la Ville de Nancy et de la Communauté urbaine du Grand Nancy a été posée en octobre dernier.

Publié le 26 janv 2012

Le point de départ de la réflexion sur ces réserves communes remonte à 2002 lorsque le projet scientifique et culturel, préalable à la rénovation du musée Lorrain, intègre la question des réserves. Devant la nécessité de gagner des espaces d'exposition et d'accroître les capacités d'accueil des réserves pour de futures acquisitions, il apparaît clairement que la création de réserves hors-site constitue un enjeu important pour l'avenir. En 2003, le protocole des collections, plan global d'intervention sur les collections en vue de la rénovation, élargit la réflexion sur les réserves et intègre le souhait manifesté par la Ville de Nancy et la Communauté urbaine du Grand Nancy de réaliser des réserves communes à cinq des établissements patrimoniaux qui en dépendent : musée des Beaux-Arts, musée de l'École de Nancy, musée Lorrain, musée de l'Histoire du Fer, muséum-aquarium.

Le bâtiment, opérationnel à partir de juin 2013, proposera plus de 3 500 m<sup>2</sup> de surfaces utiles. Deux types d'espaces sont prévus : des espaces de réserves des collections à proprement parler et des locaux de service.

Les espaces de réserves des collections se divisent en quatre familles : les matériaux organiques, les métaux, les matériaux inorganiques et les spécimens naturalisés. Ces familles sont subdivisées en catégories d'objets. Celles-ci sont réparties dans un nombre variable de salles, selon le nombre de pièces estimé dans chacune de ces catégories au sein des cinq musées.

À titre d'exemple, les matériaux organiques sont subdivisés en dix catégories : les peintures, les cadres anciens, les arts graphiques, les sculptures en bois, les meubles et boiseries, les textiles, le mobilier archéologique sensible, les objets d'arts et traditions populaires en matériaux organiques, les armes et militaria (objets militaires), les objets d'arts décoratifs en matériaux organiques.

Les locaux de service prévus seront spécifiques aux mouvements d'œuvres, comme le quai de déchargement des camions, l'espace d'emballage ou l'aire d'enregistrement des œuvres. Une salle de quarantaine sera employée pour conserver à part des œuvres, revenant d'expositions par exemple, susceptibles d'être infestées par des insectes, avant de les réintégrer dans les réserves, pour observation et éventuel traitement. La salle d'acclimatation permettra aux œuvres de se réadapter progressivement au climat des réserves à leur retour, au sein de leur caisse faisant tampon par

exemple. Les variations brutales de climat constituent en effet l'un des plus graves dangers qui menacent les oeuvres d'art.

Des espaces de travail sur les oeuvres seront ouverts sur rendez-vous aux chercheurs, aux restaurateurs et aux photographes. Une salle de traitement des oeuvres et un atelier de conservation-restauration seront destinés aux restaurateurs des collections. Une salle de consultation et d'étude sera à la disposition des chercheurs, qui pourront ainsi étudier une oeuvre en particulier sans être introduits dans les réserves. Il en sera de même pour l'atelier de prises de vues destiné aux photographes.

Des salles ou réduits permettront de stocker le matériel de conditionnement des objets, le mobilier muséographique (vitrines, socles...), les engins de transports et de manutention... Enfin, un bureau est prévu pour le régisseur des réserves.

Au sein du bâtiment, la plupart des réserves seront mutualisées entre les différents musées. Les oeuvres seront regroupées par matériaux. Cette disposition permettra de rationaliser les circulations internes et de profiter des conditions climatiques identiques pour les oeuvres de même nature. En effet, à titre d'exemple, les métaux se conservent mieux à une humidité relative inférieure à 40 %, qui limite les processus de corrosion comme la rouille du fer. À l'inverse, les matériaux organiques, c'est-à-dire issus d'êtres vivants, comme le bois ou le cuir, se dessèchent à moins de 55 % d'humidité relative. Cela entraîne une rétraction des panneaux de bois peint, par exemple, jusqu'aux chutes d'écaillés de peinture. Ce projet est donc difficile de concilier la conservation dans de bonnes conditions de certains matériaux dans les mêmes salles. La division de la réserve en espaces différenciés selon les matériaux constitutifs des oeuvres et non selon les musées concernés permet de surmonter cet obstacle. Il mène en outre à son terme la logique de mutualisation des réserves des cinq musées de la Ville et de la Communauté urbaine du Grand Nancy.

Laurence Gillot, Ville de Nancy

*ocim.fr*



## DOCUMENT 4

**Assemblée Nationale, Extrait du rapport d'information de la commission des affaires culturelles et de l'éducation sur la gestion des réserves et des dépôts des musées, le 17 décembre 2014, pp. 53-57.**

### LES RÉSERVES DES MUSÉES DE FRANCE : QUEL ÉTAT DES LIEUX ?

#### A. LES DIFFÉRENTES FONCTIONS REMPLIES PAR LES RÉSERVES DES MUSÉES

La fonction première des réserves est d'accueillir les œuvres conservées par le musée qui ne sont pas exposées dans les salles ouvertes au public. **Il s'agit en premier lieu des objets qui, par nature, ne peuvent être durablement exposés au public**, tels que les textiles, les photographies ou les dessins ; pour ces derniers, les normes internationales de conservation imposent en effet qu'après une période d'exposition de trois mois, sous des conditions de luminosité donnée, ils soient placés dans l'obscurité durant trois ans. La Mission a pu observer lors de ses déplacements à l'étranger, et notamment lors d'une discussion avec l'équipe de restaurateurs du Cabinet des estampes de la *Gemäldegalerie* de Berlin, que ces règles étaient très scrupuleusement appliquées, tant par les musées allemands que par les musées autrichiens.

D'une manière générale, les normes internationales de conservation préventive, dont l'objet est de concevoir, planifier et mettre en œuvre des procédures efficaces pour assurer la sauvegarde des collections, prennent avant tout en compte l'environnement dans lequel se situent les réserves, afin de contrôler tous les risques auxquels elles pourraient être exposées. Ces normes portent notamment sur le contrôle des conditions climatiques – exigeant une température constante et adaptée à chaque type d'objets conservés – un contrôle des niveaux de luminosité ou de l'exposition aux vibrations, mais aussi à différents polluants – polluants gazeux ou poussières – ou à des risques de contamination par des insectes ou des moisissures.

Par ailleurs, **sont traditionnellement conservés en réserve les objets d'études scientifiques dont la vocation n'est pas d'être montrés au public** ; ainsi, les collections des muséums d'histoire naturelle recèlent des séries d'objets dont l'intérêt scientifique est grand, mais pour lesquels une exposition exhaustive ne présenterait pas grand sens pour les visiteurs. Dans un musée archéologique, une série d'une centaine de silex retrouvés sur un même site présente un intérêt majeur pour la communauté scientifique des archéologues, mais n'a pas, pour faire comprendre au public l'intérêt de la découverte, à être intégralement présentée dans les salles d'exposition du musée. Seuls quelques spécimens auront vocation à être exposés, accompagnés des explications nécessaires, tandis que les autres seront conservés dans les réserves du musée.

Enfin, les réserves permettent d'**adapter les collections exposées au goût du public**, qui évolue selon les époques, rendant ainsi possible le retour sur les cimaises d'œuvres qui redeviendraient à la mode, à l'instar des artistes dits « pompiers » de la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle que notre époque juge à nouveau dignes d'être exposés.

Les auditions menées par la Mission ont cependant mis en évidence la trop fréquente mise en réserve d'œuvres qui ne devraient pas s'y trouver, telles celles qui ne sont **plus en état d'être exposées**, faute d'avoir pu être restaurées. Il en allait ainsi d'une très grande toile de Titien, *La Vénus du Pardo*, en cours de restauration par le Centre de recherche et de restauration des musées de France (C2RMF), qui, du fait de son très mauvais état de conservation, a dû être maintenue dans les réserves du Louvre pendant de nombreuses années.

## **B. LES DIFFICULTÉS AUXQUELLES SONT CONFRONTÉS LES MUSÉES DANS LA GESTION DE LEURS RÉSERVES**

À l'issue de ses travaux, la Mission d'information a identifié trois séries de difficultés principales auxquelles sont confrontés les musées dans la gestion de leurs réserves, difficultés dont l'intensité varie selon les musées et les types de collections conservées.

### **1. L'exiguïté des réserves, problème récurrent accentué par l'accroissement tendanciel du volume des collections publiques**

Nombre de musées de France sont confrontés à une **inadaptation de la surface de réserves disponibles** pour accueillir leurs collections. À titre d'exemple, le musée national Gustave-Moreau disposait – avant les travaux commencés en 2013 – de seulement 25 m<sup>2</sup> de réserves pour conserver quelque 15 000 œuvres dont 12 000 dessins.

D'une manière générale, l'exiguïté des lieux de stockage aboutit souvent à un amoncellement des œuvres qui nuit à la bonne connaissance des collections et, par conséquent, à leur circulation. En cas de nécessité, par exemple due à un sinistre, le déplacement des œuvres en est également d'autant plus malaisé.

L'exiguïté des réserves a également souvent été citée comme facteur ayant sensiblement ralenti les opérations de récolement ; ainsi, lorsque l'étude d'une œuvre rend nécessaire le déplacement de plusieurs autres, parfois volumineuses ou très lourdes, il est aisé de comprendre que la tâche des conservateurs en charge du récolement en est grandement ralentie (*cf.* première partie).

Le manque d'espaces de réserves est un problème récurrent auquel sont confrontés les musées et qui ne fera que s'accroître du fait de l'accroissement tendanciel du volume des collections publiques, régulièrement enrichies par la voie des acquisitions ou des dons ou legs alors que le principe d'inaliénabilité interdit toute sortie des œuvres des collections publiques, sauf mise en œuvre de la procédure de déclassement.

### **2. Des conditions de sécurité insuffisantes du fait de l'exposition élevée à certains risques**

Un certain nombre de réserves pâtissent de conditions de sécurité insatisfaisantes, voire potentiellement dangereuses pour les collections. Ainsi, sur les bords de Seine à Paris, la menace de la crue centennale pèse sur les musées de l'Orangerie, d'Orsay, des Arts décoratifs et du Louvre, ce qui les a conduits, à la suite de l'alerte donnée en 2002 par la Préfecture de Police, à évacuer une partie de leurs réserves dans un centre de stockage provisoire situé dans le nord de la capitale.

Le cas du Louvre reste cependant problématique puisque des œuvres demeurent encore stockées dans les 8 600 m<sup>2</sup> de réserves inondables dans les sous-sol de la Cour Napoléon et ne sauraient, comme les récents exercices l'ont mis en évidence, être intégralement évacuées dans le délai de 72 heures fixé par le plan de prévention du risque inondation (PPRI) de la préfecture de police. Ainsi, lors de sa visite des réserves, la Mission a pu constater que des salles entières de réserves de statues antiques – trop lourdes pour être rapidement et aisément déplacées – ne pourraient être préservées de la montée des eaux en cas de crue, ce qui pourrait leur occasionner des dégâts irréversibles.

#### **Le plan de mobilisation mené face au risque de crue centennale à Paris**

Dès 2002, faisant suite aux alertes de la préfecture de police de Paris sur un risque de crue de la Seine, le ministère de la culture et de la communication, soucieux de préserver les réserves des musées nationaux concernés (musée du Louvre, musées d'Orsay et de l'Orangerie, musée des Arts décoratifs) mais aussi l'École nationale supérieure des Beaux-Arts (ENSBA) et le Centre de recherche et de restauration des musées de France (C2RMF), a engagé un plan de mobilisation de grande ampleur, dont les opérations se sont déroulées en deux temps.

Un premier temps a consisté, dans l'urgence, à déplacer les œuvres dans des parties des bâtiments non susceptibles d'être inondées. Dans un second temps, compte tenu du volume des collections menacées, un site de réserves, choisi à proximité immédiate de Paris en zone non inondable, a permis d'accueillir dans de bonnes conditions de sécurité et de conservation les collections nationales sur une surface totale d'environ 10 000 m<sup>2</sup>.

Des déménagements préventifs de grande envergure ont été organisés en 2003 et 2004 afin de protéger une part essentielle des œuvres menacées des musées d'Orsay et de l'Orangerie, des Arts décoratifs et de l'ENSBA.

Ils n'ont cependant pas permis de régler le cas de certaines collections encore en réserves, notamment l'essentiel de celles du musée du Louvre, qui se distinguent par leur ampleur. Devant l'impossibilité de préserver ou de mettre à l'abri, dans le délai de la période d'alerte de 72 heures fixée par le plan de prévention du risque inondation (PPRI) de la préfecture de police, les quelque 8 600 m<sup>2</sup> de réserves du Louvre situées en zone inondable, le musée a dû envisager une solution alternative (*cf. infra*).

Pour les autres institutions (musées d'Orsay et de l'Orangerie, des Arts décoratifs et ENSBA), les objets qui restent conservés dans différentes réserves sont entreposés dans des conditions permettant leur déplacement vers des zones protégées au sein de chaque établissement dans le délai de 72 heures. Chaque établissement a dû établir un plan de protection contre les inondations (PPCI) et organiser des exercices d'ampleur d'évacuation des collections, chaque simulation devant permettre d'évaluer la méthodologie, les temps nécessaires aux mouvements, la mobilisation des agents, les matériels indispensables à mettre à la disposition du personnel, et de tester les cheminements et les hypothèses en zone de repli.

Sans aller jusqu'à ces cas extrêmes, des lieux de réserves inadaptés à la nature des collections conservées posent également des problèmes de sécurité des œuvres, comme c'est le cas, par exemple, au musée Antoine-Lécuyer de Saint-Quentin dans l'Aisne dont le directeur, M. Hervé Cabezas, a déploré lors de son audition que la cave qui fait office de réserve n'autorise pas le maintien de conditions de température et d'hygrométrie adaptées à la préservation des œuvres conservées, notamment une très importante collection de pastels.

### **3. La précarité juridique des réserves situées dans des bâtiments pris en location**

Certains musées, dont les réserves sont situées dans des locaux loués à des propriétaires privés, se trouvent confrontés à une autre forme d'insécurité, de nature juridique, liée à l'incertitude pesant sur le renouvellement du bail considéré ; tel est notamment le cas des réserves externalisées du musée national d'art moderne, dont le bail prendra fin en 2020, mais la même question se posera en 2021 pour le renouvellement du bail locatif des réserves des musées nationaux déplacées dans le nord de Paris en 2003-2004.

#### **Les réserves du musée national d'art moderne externalisées dans le nord de Paris**

L'essentiel des réserves du musée national d'art moderne (MNAM) est externalisé au nord de Paris dans des entrepôts loués à une société privée pour un loyer annuel d'environ deux millions d'euros. L'installation dans ce lieu a nécessité des travaux très importants afin de permettre aux conservateurs et aux restaurateurs de travailler dans un espace adapté et relativement proche du musée afin de conserver un lien quotidien et une dynamique commune.

Les réserves se composent d'un espace de 13 000 m<sup>2</sup>, de plain-pied, permettant d'accueillir des œuvres de grande taille et des installations d'art contemporain. Les normes de sécurité répondent aux mêmes exigences que celles du MNAM lui-même, le lieu étant gardienné jour et nuit ; en outre aucune communication n'est faite sur sa localisation précise.

Les réserves sont organisées de façon très lisible, le titre de chaque œuvre ainsi que le nom de son auteur étant systématiquement apposés sur le support sur lequel elle repose, et la localisation de chaque œuvre étant précisée dans un catalogue informatisé, ce qui a sensiblement facilité les

opérations de récolement décennal. La Mission a également pu constater que les conditions de conservation et de stockage traduisent une recherche constante d'adaptation aux différents types d'œuvres. Ainsi par exemple, les installations d'art contemporain sont conservées dans des caisses en bois conçues sur mesure.

Les réserves accueillent en outre plusieurs ateliers de restauration, organisés selon les disciplines artistiques et la taille des œuvres. L'une des spécificités du MNAM est qu'il dispose de sa propre équipe de restaurateurs, auxquels s'ajoutent ponctuellement, en fonction des besoins, des restaurateurs libéraux ou des experts du C2RMF. Une salle dite « d'aller voir » est installée au cœur des réserves afin de mettre les œuvres à disposition des conservateurs et des chercheurs lorsqu'ils en font la demande, mais aussi de permettre aux restaurateurs d'en vérifier l'état et de déterminer les interventions éventuellement nécessaires.

Outre un manque prévisible d'espace à l'horizon 2020 – date à laquelle la direction du musée estime ses besoins à 25 000 m<sup>2</sup> – les réserves du MNAM sont confrontées à la question de leur avenir, le bail actuel devant prendre fin en 2020 ce qui implique qu'une décision soit prise au plus vite, sans doute dès 2015, sur l'avenir des réserves du musée : la reconduction du bail, l'éventuel achat du lieu ou le déménagement des réserves étant les trois options qui doivent être étudiées. Lors de la visite des réserves, l'équipe de direction a fait part à la Mission de son souhait de conserver ce lieu – dans lequel des travaux ont été réalisés qui permettent son adaptation aux collections conservées – tout en l'agrandissant par l'utilisation de locaux qui pourraient être rendus disponibles dans le même bâtiment. L'hypothèse d'une mutualisation des réserves du musée avec celles du Centre national des arts plastiques, dont le fonds constitutif est très proche de celui du musée et présente donc des besoins en restauration et en conservation similaires, a également été évoquée.

#### **4. De mauvaises conditions de conservation en réserves qui se traduisent *in fine* par un coût certain pour les finances publiques**

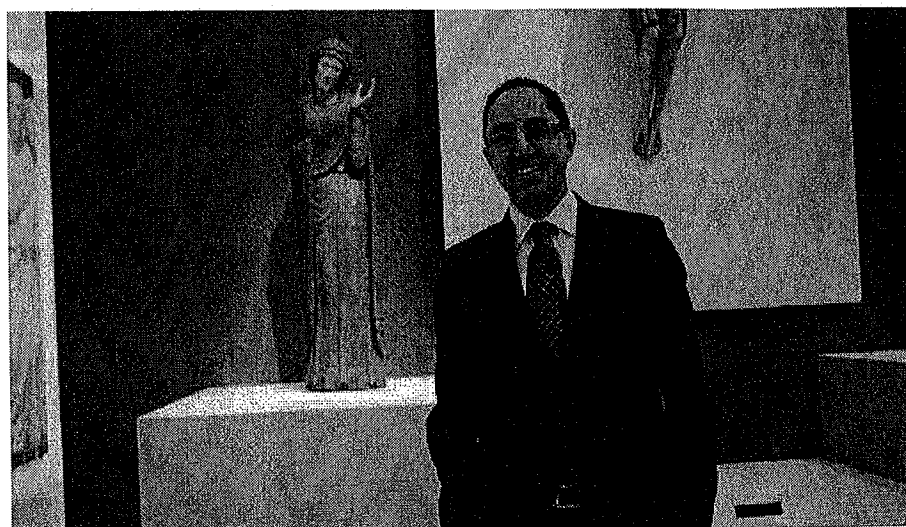
Outre qu'elles peuvent se révéler dangereuses pour les œuvres, de mauvaises conditions de conservation en réserves peuvent également être très **coûteuses pour les finances publiques** ; ainsi, les collections de moulages en plâtre du musée national des arts asiatiques-Guimet, entreposées pendant des années sans entretien à l'Abbaye de Saint-Riquier dans la Somme, ont nécessité de coûteux travaux de restauration et de conditionnement en vue de la présentation au public de certains moulages de statues et bas-reliefs des temples khmers réalisés au XIX<sup>e</sup> siècle lors de l'exposition consacrée par le musée à la fin de l'année 2013 à *Angkor : Naissance d'un mythe-Louis Delaporte et le Cambodge*.

Ces difficultés auxquelles sont confrontés nombre de nos musées ne sont pas une spécificité française ; les interlocuteurs allemands rencontrés par la Mission à Munich comme à Berlin ont souligné le manque drastique d'espace dont pâtissent les musées allemands, confrontés à l'exiguïté de leurs réserves et au risque d'inondations, très élevé à Berlin.

## Le patron du Louvre détaille le projet des réserves du musée à Liévin

PUBLIÉ LE 28/05/2015 PAR YVES PORTELLI

Mardi, le président-directeur du Louvre a profité de sa venue à Lens, pour l'inauguration de l'expo « D'Or et d'ivoire », pour revenir sur le projet des réserves du musée qui doivent s'installer à Liévin. L'occasion pour Jean-Luc Martinez de préciser le calendrier et les ambitions affichées.



**– Le jury s'est réuni en mai afin de choisir le cabinet d'architectes qui sera chargé de la construction. Quel est le résultat ?**

« Le lauréat sera officiellement désigné au mois de juillet. Deux cabinets se retrouvent *ex aequo* à la première place. Nous allons affiner notre vision de leur projet architectural avant de nous positionner. À partir de là, on peut espérer un début du chantier en 2017 et assister au premier transfert des œuvres en 2018. »

**– Qu'attendez-vous de ce nouveau bâtiment qui abritera la quasi-totalité des réserves du Louvre à Paris, soit environ 230 000 pièces ?**

« Il s'agit de remplir notre mission première, un peu oubliée : rendre plus accessibles les collections au public de manière la plus large possible. C'est précisément ce que l'on ne fait pas au Louvre à Paris. Selon les départements, seules 5 à 8 % des collections sont présentées au public. Il faut se réveiller, surtout à une époque où les grands musées internationaux ont déjà franchi le pas en Angleterre, en Russie ou encore aux Pays-Bas et ailleurs. Non seulement le déménagement est d'actualité depuis un rapport de 2002 qui nous met en garde contre une crue centennale mais en outre les conditions de conservation actuelles ne sont pas bonnes, loin de là. Il fallait vraiment faire quelque chose. »

**– Les réserves liévinoises rempliront-elles toutes les conditions ?**

« Oui car le contenu est pensé depuis très longtemps et affiné depuis plus d'un an. Il faut savoir qu'avant même le choix de Lens pour accueillir le Louvre (en 2005), l'idée première de la décentralisation intégrait la construction d'un musée mais aussi celle des réserves du Louvre ! Cela n'avait pas pu se concrétiser. Dans une moindre mesure, c'est dans cet esprit pionnier que des réserves visibles et visitables avaient été intégrées dans le projet du Louvre-Lens. Demain, les deux sites fonctionneront en lien direct sous la responsabilité du Louvre. Cette proximité constituait un atout majeur et c'est pour cette raison que j'ai validé le projet. »

**– Quelles seront les missions remplies sur le nouveau site de Liévin ?**

« Assurer ce que nous ne faisons pas au Louvre de manière systématique ou pas du tout : photographier et répertorier toutes nos œuvres, mettre à disposition des espaces de consultation, faire de la réparation et du constat technique en priorité. En outre, tout ce qui sera fait à Liévin va libérer des espaces à Paris où le plus petit placard est occupé. Tout ceci s'inscrit dans un vaste plan de réorganisation du Louvre qui n'avait jamais été entrepris depuis cinquante ans. Le projet du Grand Louvre date déjà d'une quarantaine d'années et à l'époque, tout n'avait pas été réglé pour autant, surtout pas la logistique des réserves ni celle des dépôts. »

**– Comment expliquez-vous la grogne des conservateurs à Paris qui ont fait part de leur mécontentement dans une pétition ?**

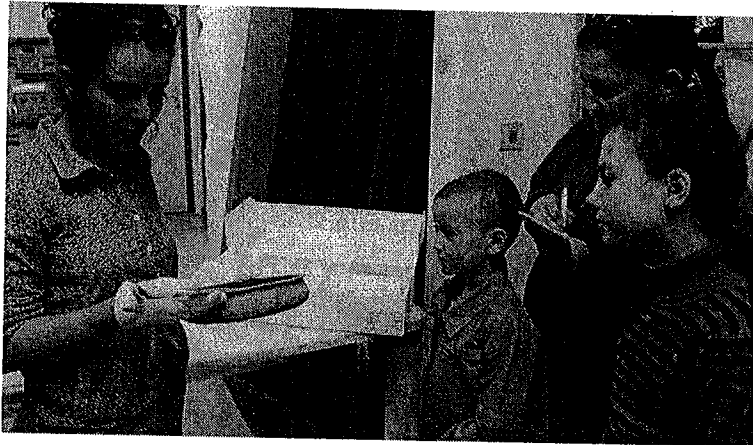
« Ce projet de transfert des réserves existait déjà au début des années 2000. Depuis ce temps des inventaires ont été effectués dans tous les départements dans l'optique d'un déménagement. Le projet avorté de Cergy-Pontoise a constitué une étape intermédiaire. Depuis, c'est la même logique qui nous guide. Ce n'est une surprise pour personne. Évidemment, on peut comprendre que c'est plus pratique d'appuyer sur un bouton d'ascenseur pour se rendre au sous-sol au Louvre mais pour y faire quoi ? Dans quelles conditions ? Rien n'est plus aux normes alors qu'à Liévin tout a été pensé pour remédier à nos problèmes endémiques de logistique. Et à part prendre le train de temps en temps pour venir travailler à Lens une journée, cela ne changera rien aux habitudes des conservateurs et à leurs prérogatives. »

La Voix du Nord, édition du 28 mai 2015

## DOCUMENT 6

### Testé pour vous : la visite des réserves du musée des Beaux-Arts de Cambrai

Trop de soleil ? Trop de chaleur ? Déjà ? Bon, on a donc une idée de sortie idéale pour vous ce week-end. Descendre non pas dans les souterrains cambrésiens, mais dans la réserve archéologique du musée des Beaux-Arts de Cambrai. Suivez la guide !



Le rendez-vous était donné à 11 heures. On arrive pile poil à l'heure et la visite commence sous l'égide de Sara Smah, agent du patrimoine. On traverse vite fait le musée, sans s'attarder. Aujourd'hui, le spectacle n'est pas sur scène, mais en coulisses. Sara ouvre une petite porte. « *C'est un piège ?* », demande un petit visiteur. Les adultes le rassurent : notre guide n'a pas franchement l'air redoutable. N'empêche que c'est par un étroit escalier que nous descendons dans les entrailles du bâtiment. Une première pièce où reposent des sculptures découvertes au Marché couvert il y a un an et demi. « *Ce sont des soldats habillés à la romaine, explique Sara. C'est l'époque de la Renaissance.* » « *Comment ça se fait qu'ici il y a des statues ?* », interroge encore le petit visiteur. « *On les stocke ici en vue d'une restauration.* »

Des statues, ce n'est pas ce qui manque dans les réserves du musée. Caisses en bois, papier bulle entourant des bustes, des troncs... Parfois ce sont les bras ou la tête qui manquent (y paraît que c'était une coutume pendant la Révolution française). Un musée d'anthropologie ? « *On ne va pas tout montrer, souligne Sara Smah. Il y a plus d'objets dans les réserves que dans les expositions permanentes.* » Au total, seul le tiers des richesses du musée serait visible à un instant donné (les expos changent, les pièces exposées aussi). « *Est-ce qu'il y a des objets en or ?* », s'enquiert une jeune fille. Sourires. Non, pas de trésor caché dans les réserves.

Mais de belles pièces tout de même. Dans notre édition de vendredi, nous vous présentions une poêle gauloise. Notre guide hier a enfilé ses gants blancs pour nous montrer un petit manche en os, un bassin en bronze, etc. La visite se poursuit. On apprend des choses passionnantes sur la restauration d'une œuvre, sur les traditions de transmission orales des Gaulois... jusqu'à ce que le petit garçon pose la question qui nous taraude depuis un moment : « *Pourquoi est-ce qu'il fait moins deux ici ?* » Eh oui, en tee-shirt et lunettes de soleil, on a été un brin optimiste. Certes, il ne fait quand même pas moins deux, mais tout de même. « *Les variations de température détériorent les œuvres, justifie Sara. Ici, on maintient un climat frais car ce sont des objets en pierre et en céramique.* » Vous voilà prévenus : habillez-vous chaudement, vous aurez toujours le temps après d'enlever le pull pour lézarder en terrasse.

lavoixdunord.fr, édition du 8 Juin 2013

## Du simple lieu de stockage des collections au pôle de conservation du patrimoine

La place des réserves a été définie par le Conseil International des Musées (ICOM), en 2002, dans son Code de Déontologie.

*« L'autorité de tutelle d'un musée a le devoir éthique de maintenir et de développer tous les aspects d'un musée, ses collections et ses services. Surtout, elle a la responsabilité de veiller à ce que toutes les collections qui lui sont confiées soient abritées, conservées et documentées de façon appropriée ».*

*« L'une des obligations déontologiques essentielles de chaque professionnel de musée est d'assurer une protection et une conservation satisfaisantes des collections et des objets individuels dont l'institution employeuse est responsable. Le but doit être d'assurer, dans la mesure du possible, la transmission des collections aux générations futures en aussi bon état de conservation que possible eu égard aux conditions actuelles des connaissances et des ressources. (...) Tous les professionnels de musée qui ont la charge d'objets et de spécimens se doivent de créer et d'entretenir un environnement protecteur pour les collections, qu'elles soient en réserve, en exposition ou en cours de transport. Cette conservation préventive constitue un élément important dans la gestion des risques d'un musée ».*

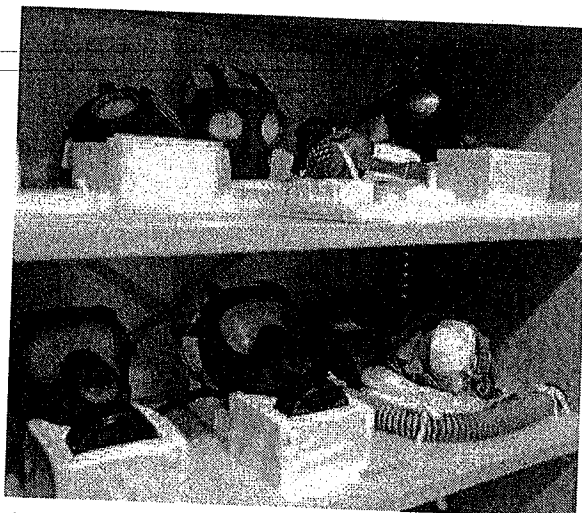
### L'aménagement des réserves délocalisées de Versailles-Satory

La délocalisation des réserves est un choix raisonné survenu en 2002. Plusieurs motifs en sont à l'origine. Ce choix résulte en partie de la nécessité absolue d'évacuer des réserves situées dans les anciennes caves de l'Hôtel national des Invalides et inondables par remontée des nappes phréatiques en cas de crue centennale de la Seine. Dans le contexte général d'amélioration des conditions de conservation des objets de la collection, il est apparu évident d'optimiser les conditions de stockage et de conservation des objets en réserve. Le transfert devait également avoir lieu en raison du redéploiement des locaux techniques des salles d'exposition et de la création de l'Historial Charles de Gaulle, véritable pôle multimédia déployé sur 800 m<sup>2</sup> et situé sous la cour de la Valeur, en lieu et place des anciennes réserves.

Dans les contraintes à prendre en compte, l'accès au lieu choisi devait être facilité pour le personnel de la conservation. Une navette a été mise en place pour rejoindre les réserves depuis le site des Invalides.

### Un travail d'équipe

Le ministère de la Défense a d'abord attribué au musée un bâtiment de troupes de 2 000 m<sup>2</sup>. Celui-ci a été entièrement réhabilité pour créer une réserve fonctionnelle. Depuis, deux autres bâtiments de réserves ont été attribués au musée et aménagés. L'un est consacré au stockage de l'armement



Les réserves : protections individuelles pour les masques à gaz  
© Musée de l'Armée/Fanny Reynaud

portatif, l'autre à celui de l'artillerie lourde. Ils se déploient respectivement sur 400 et 1 000 m<sup>2</sup>. L'adaptation des bâtiments est un travail qui a rassemblé de nombreux acteurs faisant intervenir plusieurs services du musée. Le travail avec les architectes chargés de la maîtrise d'ouvrage s'est fait en collaboration avec les conservateurs responsables des départements de la conservation et les responsables des services infrastructure et sécurité du musée bien sûr mais, fait suffisamment exceptionnel pour être souligné, avec le régisseur des collections et tout le personnel de la régie, utilisateurs privilégiés de la réserve. L'adéquation entre les matériaux utilisés et les objets stockés ainsi que les choix concernant l'environnement des objets résultent de ces échanges entre l'architecte et le régisseur. Le confort d'utilisation des installations, l'accessibilité aux salles de réserves et la fonctionnalité des espaces de travail sont le fruit de l'association de certains membres du personnel souvent « oubliés » des projets. Il est apparu primordial de demander leur point de vue aux assistants de la régie des collections, aux magasiniers, aux agents chargés de la sécurité et de la sûreté.

### L'adaptation et la rénovation des bâtiments existants

Les bâtiments mis à disposition par le ministère de la Défense sont de natures diverses. Le premier est un ancien bâtiment de troupes, très cloisonné. Le second est une ancienne menuiserie. Le troisième est une ancienne écurie. Les travaux de gros œuvre ont concerné le nouvel agencement, l'isolation par un doublage performant et adapté, la réfection des sols et la pose d'un sol en résine. Concernant le traitement climatique, différentes options ont été choisies en fonction de la destination des bâtiments



et des matériaux constitutifs des objets à stocker. Après étude des relevés climatiques, il a été décidé par la maîtrise d'œuvre et par la maîtrise d'ouvrage d'installer une centrale de renouvellement d'air avec filtration sur charbon actif pour l'un des bâtiments disposant d'un vide sanitaire et d'un chauffage par pompe à chaleur. Un autre bâtiment possède une centrale de traitement d'air, ce qui résulte d'une longue période de réflexion et d'hésitation quant à la maintenance difficile et bien connue de ce genre d'installation. L'absence de vide sanitaire, la nécessité de conserver des objets principalement constitués de fer et la présence d'une aire de quarantaine destinée aux traitements par anoxie des collections, a orienté la réflexion vers ce choix. Enfin, le troisième bâtiment est isolé hors-gel pour le stockage des matériels d'artillerie lourde.

### Un stockage par typologie d'objets

Le premier édifice dispose d'une surface de 2 000 m<sup>2</sup> de stockage et se répartit sur deux niveaux. Il comprend quatre salles de réserves au rez-de-chaussée, un atelier de conservation préventive, ainsi qu'une zone d'emballage et de déballage des objets. Il comprend également huit salles de réserves à l'étage. Les objets sont stockés par typologie et par matériaux constitutifs. Le mobilier est soit métallique recouvert d'une peinture époxy cuite au four, soit en aluminium. La charge au sol étant limitée à 500 kg/m<sup>2</sup> au rez-de-chaussée et 400 kg/m<sup>2</sup> à l'étage, le choix d'un matériau léger était important. Le mobilier est souvent standard, mais certaines spécificités liées au stockage d'objets d'histoire militaire a parfois nécessité la création sur prototypes.

### Une réserve équipée d'une centrale de traitement d'air, équipement nécessaire à ses fonctions

La réserve consacrée au stockage de l'armement portatif est équipée d'une centrale de traitement d'air afin de

conserver le métal à un taux d'humidité relative bas. Un traitement d'air différencié permet d'obtenir le climat nécessaire à la réussite des traitements par anoxie statique dans l'aire de quarantaine et d'empêcher toute contamination.

### Une réserve pour les objets lourds et encombrants

Enfin, la réserve des pièces d'artillerie lourde se déploie sur 800 m<sup>2</sup> et garantit la conservation dans un climat hors-gel. Il s'agit d'une ancienne écurie, entièrement rénovée. Les travaux d'isolation ont porté sur le sol, les murs et la toiture. Le sol a également été renforcé pour supporter des charges très lourdes. L'idée était d'ajuster soigneusement les aménagements projetés à la nature des différents objets en évitant de mettre en place des équipements sophistiqués et coûteux qui ne seraient pas nécessaires ainsi que d'exploiter la structure en quatre travées parallèles de l'édifice et en utilisant au mieux les liaisons existantes entre elles.

### L'évolution des exigences de la conservation à travers l'expression des besoins

#### La fonctionnalité

Lors de la création des réserves délocalisées, de nombreuses questions visant à élaborer le schéma fonctionnel du lieu ont été posées. La réflexion a porté sur l'opportunité d'y croiser différentes fonctions. Les réserves ont ainsi été équipées d'aires de quarantaine pour les objets risquant d'être infestés ou contaminés, d'un lieu d'étude pour les chercheurs, d'un ou de plusieurs ateliers de conservation préventive, voire de conservation-restauration, d'un laboratoire de prises de vue, d'un local d'emballage et de déballage des objets pour les expositions temporaires, d'un bureau permettant la gestion informatisée des collections (localisations, mouvements).

#### Une équipe

Les moyens humains ont aussi été entièrement repensés. Le recrutement de professionnels formés à la conservation préventive notamment, a permis d'apporter de nouvelles compétences au sein de l'établissement et ainsi de faciliter la gestion des réserves. L'équipe est constituée de sept personnels permanents aux tâches spécialisées, comme la surveillance et la sécurité, le magasinage, la gestion des collections, les opérations de conservation préventive... Travail d'équipe et polyvalence sont de mise. L'un des bâtiments est équipé d'un atelier de conservation préventive dans lequel travaille une technicienne de préservation diplômée, sous contrat avec l'établissement.

#### L'organisation du travail

Le chantier des collections en réserve a débuté en 2004 et se poursuit. Toutes les opérations d'un chantier de collections



Les réserves : meubles de rangement pour les uniformes  
© Musée de l'Armée/Fanny Reynoud



Les réserves : installation pour le stockage des selles  
© Musée de l'Armée/Fanny Reynaud

sont effectuées scrupuleusement. Constat d'état des objets, identification, prise de mesures, prises de vues, dépoussiérage, marquage et conditionnement en sont les principales étapes. Tous les agents participent à différents niveaux. La personne chargée de l'entretien des réserves est tout aussi importante que le personnel de la conservation. Rien ne sert d'effectuer ces nombreuses opérations de conservation préventive si les objets sont ensuite stockés dans un environnement poussiéreux car peu ou pas entretenu. Les différents départements de la conservation sont présents quotidiennement dans les réserves pour assurer des travaux de recherche ou de récolement. Les objets sont localisés et les informations saisies sur le logiciel documentaire.

### Un règlement

La réserve est un lieu hautement sécurisé, les procédures d'entrée sont strictes. Pour toute personne étrangère au musée, une demande d'autorisation d'accès doit être adressée à la direction et validée par le régisseur des collections. Les personnes sont accompagnées par un chargé de la surveillance pendant toute la durée de la visite. Les enregistrements des mouvements d'œuvres font l'objet d'une grande vigilance. Deux registres permettent leur traçabilité et la base documentaire renseignée. Il est interdit de boire ou manger à l'intérieur des salles de réserve.

### La lutte contre les biocontaminants

Une veille sanitaire est observée sur les objets mensuellement. Les campagnes de piégeage des insectes sont organisées en permanence. Les pièges sont donc contrôlés régulièrement. Des sondages sont effectués sur différents objets stockés dans divers magasins de réserve afin de déceler au plus tôt d'éventuelles infestations. En cas de

suspicion, l'objet est isolé dans l'aire de quarantaine afin d'être traité par anoxie statique, méthode maîtrisée par plusieurs personnels de la régie des collections. Tous les objets constitués de matériaux organiques qui entrent dans les réserves sont mis en quarantaine et traités selon la même méthode et cela de façon systématique. Enfin, les conditions climatiques sont contrôlées et enregistrées grâce à un système de capteurs thermo hygrométriques électroniques qui équipent les trois bâtiments de réserves. Une analyse climatologique est effectuée tous les mois. De plus, un système d'alertes permet de prévenir en cas de dépassement des consignes demandées.

### L'avenir...

La dernière tranche du plan de rénovation du musée s'achèvera en 2013 par la création aux Invalides d'un centre de documentation, un cabinet des estampes et une bibliothèque. Un chantier de ces collections vient de débiter et donnera lieu en 2012 à la naissance d'un nouveau bâtiment de réserve consacré à la conservation d'œuvres iconographiques. Sa capacité de stockage sera de 300 m<sup>2</sup>. Il sera équipé d'une centrale permettant le renouvellement d'air et d'une pompe à chaleur. Des espaces de travail permettront la consultation des documents et une salle sera dédiée à la restauration et équipée d'un matériel adapté mis à disposition des restaurateurs prestataires. Ce bâtiment est actuellement en cours d'étude par un cabinet d'architectes spécialisés en conservation préventive. À l'instar de ses trois aînés, ce bâtiment résultera d'un travail d'équipe, de l'association des diverses compétences dans des domaines variés et sa fonctionnalité dépendra de l'écoute et de l'intérêt portés aux remarques de ses futurs utilisateurs.

Sandrine BEAUJARD-VALLET

## Des réserves de moins en moins réservées

28 janv 2015 - Par Sarah Hugounenq- <http://www.lequotidiendelart.com>

**L'évolution des normes de conservation, l'accroissement des fonds et la dynamisation progressive des collections conduisent à une redéfinition complète du rôle et de la place des réserves des musées de France. C'est dans ce contexte de renouvellement de la gestion des collections publiques que le rapport parlementaire d'Isabelle Attard, Michel Herbillon, Michel Piron et Marcel Rogemont, présenté devant la commission des affaires culturelles de l'Assemblée nationale en décembre 2014 soulève la question du devenir des réserves. Entre mutualisation, ouverture au public et externalisation, panoramas des débats actuels.**

Alors que l'inquiétude est forte concernant les risques que fait peser une potentielle crue centennale de la Seine sur les réserves de la plupart des grands musées parisiens, la question du devenir de ces lieux de stockage fait aujourd'hui débat. Les co-rapporteurs pointent du doigt divers risques pesant sur les collections. Au musée Antoine Lécuyer de Saint-Quentin (Aisne), les conditions hygrométriques de la cave faisant office de réserves ne sont pas optimales pour la conservation des oeuvres. Le musée national d'art moderne, à Paris, est lui dans une position instable face à l'approche de la fin du bail de location (en 2020) de ses entrepôts au nord de Paris. Mais au-delà de cette précarité juridique qui devrait être facilement résolue, la question de savoir si l'institution doit s'installer dans 13 000 m<sup>2</sup> dans la région parisienne pour y conserver ses collections, en y associant un atelier de restauration et une salle d'étude, est symptomatique de l'évolution de l'approche que se font aujourd'hui les musées de leurs réserves.

Le manque de place et l'accentuation des exigences de conservation ont obligé le musée du Louvre à décider en octobre 2013 de la création de réserves externalisées près de Lens (Nord), et le musée de Valence à profiter de ses travaux de rénovation pour sortir les réserves de ses murs. Pourtant, si la tendance est au délogement des réserves, les conservateurs ne sont pas favorables à cette mise à distance de leur outil de travail. « Conserver les réserves sur place était une condition sine qua none, même si plusieurs propositions nous ont été faites pour les externaliser », se souvient Marie-Cécile Forest, directrice du musée national Gustave Moreau, à Paris, dont les travaux de creusement en sous-sol pour la création d'espaces de stockage viennent de s'achever, libérant autant de salles redonnées au public. « Le choix des réserves in situ [grâce à l'érection d'une paroi moulée sur 30 mètres de profondeur protégeant de la montée des eaux] a été privilégié pour plusieurs raisons, nous explique Yves Le Fur, directeur des collections du musée du quai Branly, à Paris. Cela permet d'alléger les emplois du temps des scientifiques, de diminuer les frais (et dangers) de transport et d'assurance lors des déplacements des oeuvres, d'avoir une rotation des collections plus dynamique sur le plateau et d'assurer une veille sanitaire plus rigoureuse ». Le danger de la délocalisation est de créer des « réserves mortes », où les visites se raréfient faute de temps. « La délocalisation remet en question l'organisation de notre travail, commente Catherine Pimbert, régisseuse au musée des beaux-arts de Tours, dont le projet d'externalisation des réserves est en cours de réalisation. Actuellement, l'éclatement des réserves au sein du musée ne permet pas une consultation aisée des oeuvres, nous aurons là-bas des rayonnages plus vastes, plus accessibles. Certes, il faudra réunir des journées de travail et organiser notre temps de travail autrement. J'espère aussi que le temps pris pour se déplacer sera rentabilisé en approfondissant les études sur les oeuvres ».

Certaines grosses structures comme le musée du quai Branly ou le musée d'Orsay associent réserves in situ et délocalisation d'une petite partie des collections considérée comme moins fondamentale et moins demandée, ou des très grands formats. Si Orsay a fait un important travail d'exhumation d'oeuvres de ses réserves pour renouveler son accrochage, à terme, le risque demeure de négliger cette portion du fonds. Pour éviter cet écueil, les déménagements sont de plus en plus assortis de mutualisations des stocks entre musées. Tel est le cas à Bordeaux, à Tours, à Marseille où les musées municipaux (dont le musée Cantini, le MAC, le château Borély...) ont regroupé leurs fonds dans le quartier de la Belle de Mai, ou encore à Toulouse où l'idée est en projet. « Chaque collection est séparée et que chaque musée garde la maîtrise sur la gestion de ses réserves. Mais, la mutualisation permet de partager les espaces de travail, d'emballage, de consultation, ou les équipes d'entretien. Outre cette économie d'échelle, je pense que nous serons amenés à repenser le classement de nos collections, peut-être plus par époque mais par matériaux. Il faut encore réfléchir », explique Catherine Pimbert. Plus que des réserves, ces nouveaux lieux deviennent de véritables centres de recherches sur les collections assortis d'espaces de documentation, de restauration, d'études, de consultation... Le futur centre de réserves du Louvre est conçu dans cette perspective, tout comme l'a été le Cerco, Centre d'Étude, de Restauration et de Conservation des Œuvres du Museon Arlaten, à Arles, ou le centre de réserves et de restauration (CCR) du musée des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée (MuCEM). Ces exemples servent de modèles à Hilaire Multon, directeur du musée d'archéologie nationale de Saint-Germain-en-Laye qui souhaite rebondir sur le besoin d'agrandissement et donc de délocalisation de ses réserves pour mettre sur pied un vaste centre de ressources sur l'archéologie nationale. « S'est greffée à la réflexion sur le devenir des réserves la volonté de créer un outil global pour la communauté des archéologues qui prenne la forme d'un pôle national de restauration et de documentation sur l'histoire de la discipline, les acteurs, les objets... On s'oriente vers des musées-laboratoires ouverts sur la recherche », explique le directeur. Inscrit dans le plan État-Région, ce projet d'envergure devrait voir le jour d'ici 5 à 10 ans. La démocratisation progressive des musées se poursuit jusque dans leurs coulisses. Le mouvement est lancé : d'un espace fermé et secret, les réserves se métamorphosent en centres d'études ouverts sur le monde.

Les réserves visitables : une utopie ?

> Chronophages, coûteuses, en concurrence avec le musée, les réserves visitables comme au musée d'art moderne du Havre ou aux musées de Strasbourg ne semblent alléchantes que sur le papier. C'est pourquoi le musée du quai Branly à Paris a vite fait marche arrière en fermant au public sa « tour des instruments » au centre du bâtiment, au profit d'une médiation numérique de ses réserves à l'aide d'applications pour Smartphones et de parois sonores. « Il faut bien différencier réserves visitables et réserves visibles. La tour des instruments nous permet d'assurer nos missions tant dans la conservation que la diffusion des collections », témoigne Yves Le Fur, directeur des collections de l'institution. En revanche, le MuCEM, à Marseille, défend son choix de permettre aux réserves de diffuser son fonds. « L'ouverture au public doit être comprise comme faisant partie intégrante de notre travail. Faire découvrir les coulisses et ouvrir l'étude des collections, c'est valoriser notre métier, donner un autre discours sur le travail du musée, et donc légitimer et mieux faire comprendre nos besoins financiers. Nous recevons régulièrement des élus, par exemple. L'éducation du public fait partie de nos missions », explique Émilie Girard, responsable du Centre de Conservation et de Restauration du MuCem qui propose une salle d'exposition et des réserves témoins.

« Les réserves : pour une gestion optimale des collections » extrait du dossier de formation permanente réalisé par le centre de ressources documentaires du département des conservateurs pour les séminaires consacrés aux réserves de musée et organisés par l'institut national du patrimoine en 2008, 2009, 2010 et 2014 - inp.fr - 13 juin 2014

**Fonctions/collections : l'élaboration du projet**  
Résumé d'intervention

*Ce texte a été élaboré par Roland May, conservateur en chef, directeur du Centre Interdisciplinaire de Conservation et de Restauration du Patrimoine.*

La rénovation, la construction de réserves comme un simple projet de « mise à niveau » visent à améliorer les conditions de conservation et la gestion des collections, répondant ainsi autant à un objectif de rangement que d'exploitation.

Les collections en réserves s'affirment entièrement intégrées à la dynamique du musée.

Les principes qui prévalent à l'installation et la répartition des collections sont donc importants et doivent répondre au projet scientifique et culturel du musée.

Les schémas d'aménagement, de rangement, d'exploitation doivent être optimisés pour permettre un usage efficace par rapport aux moyens existants.

Les principes doivent être définis en fonction de l'activité du musée, de l'usage des collections en réserves, et non par rapport à des schémas modélisés voire théoriques (typologie de collections, matériaux, ...). Ces aspects sont bien entendu importants et trouvent des réponses adaptées dans le dispositif d'usage, alors qu'ils peuvent, lorsqu'ils prédominent, handicaper cet efficacité.

Cette optimisation doit également se retrouver dans les modalités de rangement et de conditionnement.

Si ce dispositif d'usage entraîne une répartition des collections différente de l'habituel classement typologique, il est complété par un repérage et une indexation topographiques localisant les collections.

L'optimisation des réserves se définit par leurs fonctions au sein du projet scientifique et culturel du musée, complétées et confortées par des dispositifs de conservation, de gestion – localisation topographique -, et de conditionnement.

## Réerves : Fonctions

Tableau

Ce tableau a été proposé par Roland May, conservateur en chef, directeur du Centre Interdisciplinaire de Conservation et de Restauration du Patrimoine.

| FONCTION                            | ACTIVITES                                      | DESCRIPTIONS   | EMPLACEMENT  |
|-------------------------------------|--|--|--|
| <b>ACCES</b>                        | Quai de déchargement                           | Espace couvert ou clos, sécurisé   | Près de l'emballage / déballage  |
|                                     | Axes de circulation                            | circulation aisée des œuvres sans rupture de niveau ou d'axe, portes coupe-feu larges    |  |
|                                     | <i>Monte-charge</i>                            | <i>Doit pouvoir accueillir la quasi-totalité des oeuvres (taille, poids)</i>             | <i>Hors des espaces de stockage, en liaison avec les axes de circulation</i>               |
| <b>ZONE DE SERVICES</b>             | Emballage / déballage                          | Espace de travail avec table et équipement approprié                                     | Près du quai de déchargement et de la salle de quarantaine                                 |
|                                     | Matériel d'emballage/désemballage              | Stockage du matériel   |  |
|                                     | <i>Préparation d'exposition</i>                | <i>Atelier de travail</i>  | <i>Près de l'entrée du bâtiment, et des espaces de stockages de matériel d'expositions</i> |
|                                     | <i>Matériel d'exposition</i>                   | <i>Stockage de matériel</i>  |  |
|                                     | Matériel d'entretien et de manutention         |  |  |
|                                     | Stockage du matériel de conservation           |  | Près des autres lieux de stockage de matériel  |
|                                     | Vestiaires                                     |  |  |
|                                     | PC sécurité                                    | Surveillance   | Près de l'entrée du bâtiment   |
|                                     | Locaux techniques                              | Chauffage, climatisation...  | Accès indépendant et sécurisé  |
|                                     |  | Local poubelles  |  |
|                                     | parking  | ---  | Loin des espaces de stockages des œuvres   |
| <b>ZONE DE TRAITEMENT</b>           | Réerves de transit                             | Lieu d'attente des objets avant traitement, exploitation, acclimatation...               | A la jonction des espaces de services et de traitement et                                  |
|                                     | quarantaine                                    | Salle d'observation pour des collections suspectes                                       | Près du quai de déchargement et de la salle d'emballage/déballage                          |
|                                     | Salle de traitement                            | Pour désinfecter, nettoyer....   | Près de la salle de quarantaine et d'emballage/déballage                                   |
|                                     | <i>Ateliers de conservation – restauration</i> | <i>Intervention sur les œuvres : restaurations, traitements d'urgence, dépoussiérage</i> | <i>Près de la salle de traitement</i>  |
|                                     | <i>Salle de prises de vues</i>                 |  | <i>Près de la salle de traitement</i>  |
|                                     | <i>Enregistrement / marquage</i>               |  | <i>Près de la salle de traitement</i>  |
| <b>ZONE DE CONSULTATION</b>         | Salle de consultation                          |  | Près des lieux de stockages des collections  |
|                                     | <i>Salle de documentation</i>                  |  | <i>Près de la salle de consultation</i>  |
| <b>ZONE DE STOCKAGE DES OEUVRES</b> | Conservation, protection,                      |  | Isolé des autres espaces, près des espaces de consultations et de transit                  |

*En italique : les zones qui ne sont pas strictement incluses dans un espace réserve et liées à la conservation des collections*